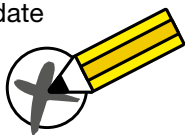
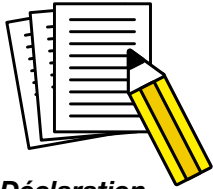



INSTRUCTIONS à l'électrice ou à l'électeur

Municipalité	Date du scrutin						
_____	<table border="1"> <tr> <td>_____</td> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>Année</td> <td>Mois</td> <td>Jour</td> </tr> </table>	_____	_____	_____	Année	Mois	Jour
_____	_____	_____					
Année	Mois	Jour					

VOTE PAR CORRESPONDANCE : suivre les étapes 1 à 5

<p>ÉTAPE 1</p> <p>Faire une marque dans le cercle de chaque bulletin de vote correspondant à la personne candidate de votre choix.</p>  <p>Déposer le ou les bulletins de vote, sans les plier, dans l'enveloppe n° 1 (enveloppe de vote secret).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cacheter l'enveloppe n° 1. • Insérer l'enveloppe n° 1 dans l'enveloppe n° 2. 	<p>ÉTAPE 2</p> <p>Joindre obligatoirement une photocopie de l'un des cinq documents d'identification suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Carte d'assurance maladie du Québec • Permis de conduire ou permis probatoire du Québec délivré sur support plastique • Passeport canadien • Certificat de statut d'Indien • Carte d'identité des Forces canadiennes <p>Si votre signature n'y figure pas, vous devrez joindre, en plus, une photocopie d'une autre pièce d'identité portant votre signature.</p> <p>Insérer la photocopie dans l'enveloppe n° 2.</p>	<p>ÉTAPE 3</p> <p>Remplir et signer le formulaire <i>Déclaration de l'électrice ou de l'électeur et de la personne qui porte assistance</i> ci-joint.</p>  <p>Insérer le formulaire <i>Déclaration de l'électrice ou de l'électeur et de la personne qui porte assistance</i> dans l'enveloppe n° 2.</p>
---	---	--

<p>ÉTAPE 4</p> <p>Insérer les trois documents suivants dans l'enveloppe n° 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'enveloppe n° 1, cachetée, contenant le ou les bulletins de vote ; • La photocopie de l'un des cinq documents d'identification prévus à l'étape 2 ; • Le formulaire <i>Déclaration de l'électrice ou de l'électeur et de la personne qui porte assistance</i>. 	 <p style="text-align: center;">Enveloppe n° 2</p>
--	--

<p>ÉTAPE 5</p> <p>Transmettre l'enveloppe n° 2 de manière à ce que la municipalité la reçoive au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :</p>	<table border="1"> <tr> <td>_____</td> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>Année</td> <td>Mois</td> <td>Jour</td> </tr> </table>	_____	_____	_____	Année	Mois	Jour
_____	_____	_____					
Année	Mois	Jour					

NOTES IMPORTANTES

Vos bulletins de vote seront annulés dans les situations suivantes :

- La photocopie de l'un des documents d'identification mentionné à l'étape 2 est manquante ;
- Le formulaire *Déclaration de l'électrice ou de l'électeur et de la personne qui lui porte assistance* n'est pas signé ;
- La signature figurant sur le formulaire *Déclaration de l'électrice ou de l'électeur et de la personne qui lui porte assistance* ne concorde pas avec celle sur la photocopie de la pièce d'identité ;
- La municipalité reçoit votre enveloppe après la date mentionnée au recto.

La photocopie de votre document d'identification sera détruite un mois après l'élection.

Vous devez vous adresser à la présidente ou au président d'élection si :

- Vous avez marqué ou détérioré un bulletin de vote par inadvertance et que vous souhaitez en recevoir un nouveau ;
- Vous n'avez pas reçu votre bulletin de vote quelques jours après votre demande.

COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Prénom	Nom	Numéro de téléphone	Poste
_____	_____	_____	_____
Adresse postale			
Numéro et nom de voie	App.	Municipalité	Code postal
_____	_____	_____	_____